



Concours externes sur titres Aides-soignants civils

au titre de 2021

Un arrêté du 24 février 2021 autorise au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours externes sur titres pour le recrutement d'aides-soignants civils du ministère de la défense.

L'organisation de ces concours est à la charge des centres ministériels de gestion (CMG) de Saint-Germain-en-Laye et de Toulon qui recrutent au profit du service de santé des armées et de l'Institution nationale des Invalides (INI).

Le **nombre de postes** offerts aux concours est fixé à **61**, dans la branche d'activité professionnelle d'aide-soignant.

Ces postes sont répartis par CMG et selon la localisation géographique suivante :

CMG organisateur	Localisation des postes	Nbre de postes offerts
Saint-Germain-en-Laye	HIA Bégin, Saint-Mandé (94)	7
	HIA Percy, Clamart (92)	23
	IRBA, Brétigny-sur-Orge (91)	1
	INI, Paris (75)	6
Toulon	HIA Sainte-Anne, Toulon (83)	17
	HIA Laveran (13)	7
Total		61

Un poste à l'HIA Bégin, Saint-Mandé est en outre offert aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Trois postes, dont deux postes localisés à l'HIA Percy, Clamart et un poste localisé à l'HIA Sainte-Anne, Toulon, sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 33 de la loi du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Ouverture des inscriptions : **9 mars 2021**.

Clôture des inscriptions : **16 avril 2021**.

Examen par le jury des dossiers de candidatures : à partir du **25 mai 2021**.

Epreuve orale d'admission : à compter du **28 juin 2021**, dans les centres d'examen créés par les CMG organisateurs.

(Tous les détails sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043227374>)

COMMENTAIRE

FO se félicite de ce volume de recrutements, historique !

FO se sent entendue dans sa revendication d'augmentation des effectifs d'AS dans les HIA, mais pour autant nous constatons que quatre HIA ne sont pas concernés par ces recrutements...

Cette situation ne va pas rassurer les personnels de ces établissements, déjà très inquiets sur leur avenir, et plus particulièrement à Legouest et à Desgenettes.

Il est urgent que le DCSSA s'exprime sur la feuille de route que la ministre lui a délivrée.

Le 9 mars 2021

